



Luxembourg, le 5 juin 2020

Lettre circulaire

aux communes et syndicats de communes

Objet : Covid-19 – Plan de relance Sport – aides financières

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

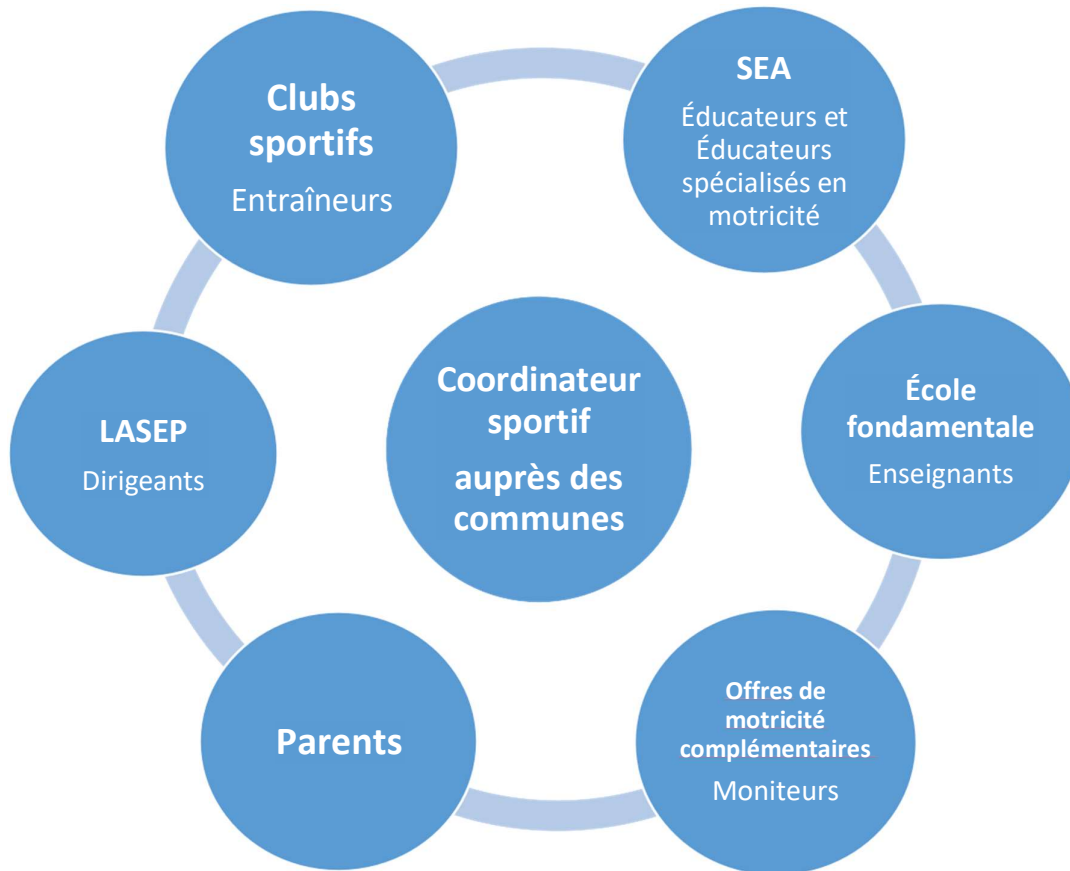
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir de plus amples informations sur les aides financières destinées aux communes et aux syndicats de communes dans le cadre du plan de relance dans le secteur du Sport que je me permets de vous joindre également en annexe à la présente.

1. MESURES EN FAVEUR D'UNE ÉDUCATION MOTRICE DE BASE ADAPTÉE AUX ENFANTS

La lutte contre le manque de mouvement des enfants est un des grands défis de notre société. Les conséquences vont du manque de condition physique et de défauts de posture jusqu'aux problèmes de santé. Aussi le ministère des Sports préconise-t-il la mise en place d'un concept permettant aux enfants de 0 à 12 ans de profiter d'un développement moteur adapté. Pour faciliter la collaboration et assurer une mission de coordination entre les différents acteurs, à savoir, communes, écoles, clubs sportifs, LASEP, parents et structures d'accueil, **le ministère des Sports participe au financement des frais de personnel d'un « coordinateur sportif »**, engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes ou de syndicats de communes en sus des projets pilotes conventionnés et déjà cofinancés par le ministère des Sports.

Le rôle de ce « coordinateur sportif » est de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, d'assumer une mission d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir notamment l'intégration de l'activité physique et sportive dans le cadre du programme journalier des enfants. L'élaboration d'un plan communal d'activités physiques et sportives avec implication de tous les acteurs, basé sur l'établissement d'un état des lieux, pourrait constituer une des premières missions de ce coordinateur sportif.



Le ministère des Sports participera à raison de 50% aux frais salariaux (charges patronales comprises), plafonnés à 150% du salaire social minimum pour salariés qualifiés, pendant 3 ans.

Les dispositions afférentes seront réglées par le biais de conventions.

Les communes ou syndicats de communes intéressés doivent adresser leurs demandes d'engagement formel avec un premier concept, qui pourra être affiné par la suite, au ministère des Sports jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard.



2. MESURES DE COMPENSATION POUR L'ABSENCE DES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE DANS LES ÉCOLES FONDAMENTALES

Dans un but de compenser la suppression, pour des raisons évidentes, des cours d'éducation physique du programme scolaire de l'enseignement fondamental, **le ministère des Sports participera financièrement à toute initiative nouvelle et spécifique prise au niveau des communes, des fédérations sportives agréées et des clubs de sport affiliés, destinée à offrir des activités physiques et sportives aux enfants, jusqu'à la rentrée des classes le 15 septembre 2020.** L'aide en question sera de 50€ par heure d'encadrement qualifié.

Les demandes en vue d'un subside dans ce domaine doivent parvenir au ministère des Sports avant le 31 décembre 2020.

3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN PLEIN AIR PROMOUVANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE SPORT LOISIR

La participation du ministère des Sports aux frais de nouvelles constructions, de modernisation et de rénovation d'infrastructures sportives, en plein air et donc accessibles, en principe, à chacun, dans un but d'inciter les jeunes, les adultes et les seniors à la pratique du sport et du mouvement en général passera de 20% à 35%. La participation étatique est plafonnée à 50.000 €.

Sont éligibles notamment, l'aménagement, la modernisation ou la rénovation de skateparks, bike parks, Pump tracks, outdoor fitness ainsi que d'autres infrastructures sportives permettant d'inciter la population au mouvement et à la pratique du sport.

Espérant fortement que vous vous associez à ce mouvement de relance dans le secteur du sport ayant notamment comme but de permettre aux associations et clubs sportifs, vecteurs d'intégration et de liens sociaux, de retrouver leur élan et de soutenir les nombreux adeptes du sport loisir, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Mes services sont à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch